

Réf: Dossier 316151

Avis de constitution

SOCIETE « JR PRESTIGE SARL »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET GONZAGUE VILLE, Lot
165, Ilot 13

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/05/2024, et enregistrés au CEPICI le 16/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JR PRESTIGE SARL »

Objet : - Cordonnerie
- Fabrication de chaussure
- Fabrication de ceinture
- Fabrication de sac
- Fabrication de portefeuille
- Vente et Accessoire de chaussure. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET GONZAGUE VILLE, Lot
165, Ilot 13

Dirigeant(s) M KASSI KACOU JASON JACK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05784 du 11/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35012/GTCA/RC/2024 du 11/06/2024

